



Revalorisation d'une rémunération libérale

Par taote87

bonjour

j'ai été recruté en 2013 comme collaborateur libéral avec une rémunération contractuelle de 130? HT par 1/2 journée. Cette somme n'ayant pas été revalorisée depuis, et voyant l'ensemble de mes cotisations augmenter je souhaiterai savoir quel mode de calcul d'une revalorisation pourrait servir de base à une négociation auprès de mes employeurs. d'avance merci
Daniel

Par florian15

Bonjour,

La chose est de savoir si comme il se doit dans le cadre d'une collaboration libérale, le co-contractant au contrat n'a pas de son côté augmenté sa redevance ce qui tempérerait la négociation du prix à la hausse de vos prestations.

Autrement, je pense que ce n'est pas tant le mode de calcul d'une revalorisation du prix de vos prestations tel entrepris pour imposer votre rémunération contractuelle qu'il vous faut rechercher à l'appui de votre requête, mais plutôt évoquer dans cette négociation la hausse des charges et surtout les résultats obtenus de vos prestations, le tout en regard de ce que le co-titulaire au contrat est prêt à accepter.

Par taote87

bonjour Florian

merci de votre réponse.

Mes prestations en terme de qualité et de quantité sont restées les mêmes, Je voulais savoir si il y a vait des indices (inflation, coût de la vie, indice des prix....) sur lesquels s'appuyer pour cette négociation.

Cordialement

Daniel

Par florian15

Bonjour Daniel,

Je ne vois alors que l'indice des prix à la consommation INSEE vous permettant d'estimer l'évolution des prix des services.

Cordialement.